

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2017

Accusé de réception en préfecture
034-213401094-20170412-36-2017-DE
Date de télétransmission : 13/04/2017
Date de réception préfecture : 13/04/2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le 12 avril 2017 Sous la présidence de **Monsieur Francis BOUTES, Maire.**

PRESENTS : Mesdames DUMOULIN Mary-Andrée - FELIX Maryse - FLAMENT Chantal - GALZY Isabelle - GARRIGUE Sandrina - JOURDAN Agnès - THOUREL Lucette
Messieurs ALLEMANY Christian - BERTHOMIEU Michel - FOREZ Daniel - SOULIE Christophe

ABSENTS : Mmes PAILLES Pilar
MM. MARTINEZ Nicolas - PAGEOT Emmanuel

PROCURATIONS : Mme GALZY Isabelle donne procuration à M. ALLEMANY Christian et Mme GARRIGUE Sandrina donne procuration à M. BOUTES Francis

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme THOUREL Lucette est élue secrétaire de séance

36 / 2017 - Programmation de travaux d'Eclairage Public de l'année 2017

Il est exposé à l'assemblée délibérante que dans le cadre des travaux prévus sur la commune, il a été demandé à HERAULT ENERGIES, d'inscrire au programme d'Eclairage Public 2017, les travaux suivants :

- 1- Programme des travaux économie d'énergies - BF - sécurisation des armoires et horloges astronomique :
 - Poste Gabian - Remplacement lanternes BF
 - Poste Barraque - Remplacement lanternes BF
 - Poste Astruc - Remplacement lanternes BF
 - Postes Resclauze et Rennis - Remplacement lanternes BF
 - Poste Rue Neuve - Remplacement lanternes BF
- 2- Hors programme :
 - Eclairage boulodrome

Selon cette programmation prévisionnelle, le montant total de l'opération est estimé à 52 224.53 € HT dont :

- 32 439.19 € à la charge d'Hérault Energies
- 19 785.34 € à la charge de la commune

Le montant du fonds de concours de la commune sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif des travaux. Il est précisé que le montant de la TVA sera réglé et récupéré par Hérault Energies par le biais de la FCTVA.

Une convention finalisera l'accord entre les deux collectivités.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la programmation annuelle des travaux, d'accepter le fonds de concours que la commune versera à HERAULT ENERGIES, et d'autoriser le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la programmation des travaux présentés par HERAULT ENERGIES
FIXE la participation de la commune, sous la forme d'un fonds de co-financement, d'un montant révisable en fonction du montant des dépenses ressortant du budget de la commune dans la limite de 20% supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour.

Accusé de réception en préfecture
0342134010942078041236-2017-DE
Date de télétransmission : 13/04/2017
Date de réception en préfecture : 13/04/2017

S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense,
AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir avec HERAULT ENERGIES, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Francis BOUTES



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Francis Boutes". To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "MAIRIE DE GABIAN" at the top and "(Hérault)" at the bottom, with a central emblem depicting a figure on horseback.